

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 16 FEVRIER 2021

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur les Actions Klépierre et à échéance avril 2027

Souche: SPLB2021-1SB2

ISIN: FR0014001X02

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

- (i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou
- (ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020, du 22 décembre 2020 et du 18 janvier 2021 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2021-1SB2
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s):	Euro ("EUR")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	17 février 2021
	(ii) Date de Conclusion:	2 février 2021
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	15 avril 2021
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Coupon Indexé sur une Seule Action
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur une Seule Action
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- | | | |
|--------|---|--|
| (A) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions: | Applicable |
| (i) | Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent): | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action |
| (ii) | L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente: | <p>Nom de l'Emetteur Sous-Jacent: Klépierre</p> <p>Catégorie de l'Action Sous-Jacente: actions ordinaires</p> <p>Code ISIN: FR0000121964</p> <p>Code Bloomberg: LI FP Equity</p> |
| (iii) | Source d'Information | www.euronext.com |
| (iv) | Bourse: | Euronext Paris |
| (v) | Marchés Liés: | Toutes les Bourses |
| (vi) | Heure d'Evaluation: | Comme défini à la Modalité 9.5 |
| (vii) | Substitution d'Action: | Applicable |
| (viii) | Cas de Perturbation Additionnels: | <p>Changement de la Loi</p> <p>Perturbation de la Couverture</p> |
| (ix) | Date Butoir de Calcul de la Moyenne: | Non Applicable |
| (x) | Date Butoir de Référence: | Comme défini à la Modalité 9.5 |
| (xi) | Pondération pour chaque Action Sous-Jacente composant le panier: | Non Applicable |
| (B) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices | Non Applicable |
| (C) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF: | Non Applicable |
| (D) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont | Non Applicable |

Indexés sur un Panier de Fonds:

- | | | |
|-----|---|----------------|
| (E) | Titres Indexés sur un Panier Combiné | Non Applicable |
|-----|---|----------------|

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- | | | |
|-------|---|---|
| (A) | Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts) | Rendement de Base |
| (i) | Période d'Application: | De la Date d'Emission à la Date d'Echéance |
| (ii) | Strike: | 1 |
| (iii) | Taux de Rendement: | 100 % |
| (iv) | Niveau des dividendes synthétiques : | Non Applicable |
| (v) | Valeur de Référence Initiale: | Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après |
| (vi) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:

(Section 2 des Modalités Additionnelles) | Valeur de Clôture |
| (vii) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination des Intérêts:

(Section 2 des Modalités Additionnelles) | Valeur de Clôture |
| (B) | Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts) | Non Applicable |

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- | | | |
|-----|--|----------------|
| (A) | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe | Non Applicable |
|-----|--|----------------|

(B)	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
(C)	Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro	Non Applicable
(D)	Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds	Applicable
I.	Coupon Fixe:	Non Applicable
II.	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	6,00 %
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	- 30 %
(viii)	Date de Détermination des Intérêts:	15/10/2021 19/04/2022 17/10/2022 17/04/2023 16/10/2023 15/04/2024 15/10/2024 15/04/2025 15/10/2025 15/04/2026 15/10/2026 15/04/2027
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Date de Paiement des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable

III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
VII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VIII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IX.	Coupon Conditionnel Capitalisé Participatif et à Barrière:	Non Applicable
X.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
XI.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:	Non Applicable
XIII.	Coupon Participatif Verrouillé:	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:	Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:	Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:	Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:	Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:	Non Applicable
XIX.	Coupon IRR avec Verrouillage:	Non Applicable
XX.	Coupon à Niveau Conditionnel:	Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:	Non Applicable

XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:	Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:	Non Applicable
XXIV.	Coupon Conditionnel – Barrière ou Surperformance:	Non Applicable
XXV.	Coupon à Evènement Désactivant:	Non Applicable
XXVI.	Coupon avec Réserve:	Non Applicable
XXVII.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Budget	Non Applicable

16. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL

1. Sous-Jacent Applicable

(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Conformément au point 1. (A) des Dispositions Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:	Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:	Non Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non Applicable

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(ii)	Strike:	1

(iii)	Date de Détermination du Rendement:	Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
(iv)	Taux de Rendement:	100 %
(v)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
(vi)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(vii)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(B)	Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:	Non Applicable

3. Modalités de Remboursement Final

(A)	Montant de Remboursement Final de chaque Titre	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
(B)	Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final	

I Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)

(i)	(a)	Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b)	dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
(ii)	Date de Détermination:		15/04/2027

	(iii)	Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 40 %
II		Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
III		Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
IV		Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V		Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI		Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII		Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII		Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX		Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X		Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI		Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII		Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII		Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV		Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV		Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.		REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
	(A)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
	(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable

18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d’Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique
(ii)	Dates d’Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	19/04/2022 17/10/2022 17/04/2023 16/10/2023 15/04/2024 15/10/2024 15/04/2025 15/10/2025 15/04/2026 15/10/2026
(iii)	Valeur Barrière du Remboursement Automatique:	0 % relativement à Date d’Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.
(iv)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique:	Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
(v)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique:	100 % relativement à chaque Date d’Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique
(vi)	Dates de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d’un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable

VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Conformément au point 1. (A) des Modalités Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:	Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:	Non Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non Applicable
II	RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.	
(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(i)	Strike:	1
(ii)	Taux de Rendement:	100 %
(iii)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

(iv)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:	Valeur de Clôture
	(Section 2 des Modalités Additionnelles)	
(v)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	Valeur de Clôture
	(Section 2 des Modalités Additionnelles)	
(B)	Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:	Non Applicable
	(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)	
18.2	Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul	
	(a) Remboursement Imprévu au Pair:	Non Applicable
	(b) Montant de Paiement Minimum:	Non Applicable
	(c) Déduction pour Frais de Couverture:	Non Applicable
DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES		
19.	Forme des Titres: (Modalité 3)	Titres Dématérialisés au porteur
20.	Etablissement Mandataire:	Non Applicable
21.	Centre(s) Financier:	Non Applicable
22.	Centre(s) d’Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement	Non Applicable
23.	Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:	Jour Ouvré de Paiement Suivant
24.	Dispositions de Redénomination:	Non Applicable

25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):** L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).
26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** Masse Légale
(Modalité 21)
 Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
 Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
 Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
 Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement : Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription : Non Applicable
28. **Agent Placeur** Credit Suisse International
29. **Offre Non Exemptée:** Les Titres peuvent être offerts par Finaval Conseil, 5 Rue Charlot, 75003 Paris, France (le **"Distributeur"**) autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus en France (**"Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite"**) pendant la période du 17 février 2021 au 15 avril 2021 (**"Période d'Offre"**). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30. **Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base:** Le Prospectus de Base ne peut être utilisé par le Distributeur que pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31. **Commission et concession totales:** Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director

Par:

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au Distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant les actions ordinaires Klépierre, dont le code ISIN est FR0000121964 et le code Bloomberg est LI FP Equity), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement par voie électronique sur le site www.euronext.com.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entraîner une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN : FR0014001X02

Code Commun : 229785052

CFI: Classification de l'Instrument (CFI) Non Applicable

FISN : Non Applicable

Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux : Société Générale
29 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) : Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent de Calcul : Credit Suisse International
One Cabot Square
London E14 4QJ
United Kingdom

Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème : Non

Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A.
Calle Ayala no. 42
Madrid

la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :

Spain

Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (étant précisé que la liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. de fournir un prix.

Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1% au prix de vente.

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre : 100 % du Montant Nominal Total.

Montant total de l'émission / de l'offre : 30.000.000 EUR

Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre : Non Applicable

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission.

Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements : Une offre des Titres sera faite (sous réserve des conditions énoncées dans les présentes et dans le Prospectus de Base) autrement qu'en vertu de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France pendant la période allant du 17 février 2021 inclus au 15 avril 2021 inclus.

La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. La notification de la clôture anticipée de la Période d'Offre sera faite aux investisseurs par des moyens appropriés. Voir également la section intitulée "Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir)" ci-dessous.

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs: Non Applicable

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir): Il n'y a pas de montant minimum de souscription.

Tous les Titres demandés par l'intermédiaire du Distributeur pendant la Période d'Offre seront attribués jusqu'au montant maximum de l'offre.

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres: Les paiements pour les Titres seront effectués au Distributeur conformément aux conventions existantes entre le Distributeur et ses clients

	concernant la souscription de Titres en général, selon les instructions du Distributeur.
	Les Titres devraient être livrés sur les comptes-titres respectifs des acheteurs à, ou aux alentours de, la date notifiée par le Distributeur.
Méthode et date de publication des résultats de l'offre:	Les résultats de l'offre seront disponibles sur demande auprès du Distributeur.
Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:	Non Applicable
Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:	Les souscripteurs seront informés par le Distributeur du succès de leur souscription.
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:	Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses affiliés paieront au Distributeur dans le cadre de la distribution des Titres est plafonné à 1,00 % (toutes taxes comprises) par an du Montant Nominal par Titre, sur la durée maximale des Titres. Les commissions peuvent être payables d'avance. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:	Finaval Conseil 5 Rue Charlot 75003 Paris France

9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:	Non Applicable
Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné:	Non Applicable
Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas	Non Applicable

sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.

10. **AUTRES MARCHÉS**

Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation

Non Applicable

11. **INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE:**

Non Applicable

12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:**

Non Applicable